

Service interministériel de défense et de
protection civiles

Avignon, le 25 juin 2026

Le préfet de Vaucluse

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Adoption du plan VIGIPIRATE 2026 et adaptation de la posture « été-automne 2026 ».

Le plan VIGIPIRATE est au cœur du dispositif national de protection face à la menace terroriste. Reposant sur trois piliers, la vigilance, la prévention et la protection, son objectif est de renforcer la sécurité dans tous les domaines d'activité (sites sensibles, espaces publics, transports...). Il vise à impliquer l'ensemble de la population. Le niveau de vigilance et de protection est adapté en fonction de l'analyse de l'évolution de la menace.

Depuis son élaboration en 1978, le plan VIGIPIRATE a été adapté à trois reprises aux évolutions du contexte national et international. L'activation du plan au niveau sommital depuis plus de deux ans (24 mars 2024) a conduit à une nouvelle adaptation du plan et à son recentrage autour de la menace terroriste.

Le nouveau plan VIGIPIRATE a ainsi été approuvé par le Premier Ministre et est entré en vigueur le 22 juin 2026.

Parmi les évolutions, le nouveau plan instaure une nouvelle appellation des stades d'alertes, tout en conservant le grand principe d'identification de 3 trois niveaux d'alerte, à savoir :

- Le stade « **vigilance** », qui correspond au niveau d'alerte initial ;
- Le stade « **vigilance renforcée** », qui correspond au niveau d'alerte intermédiaire ;
- Le stade « **alerte attentat** », qui correspond au niveau d'alerte le plus élevé.

Le plan prévoit désormais que dans l'hypothèse d'un passage au niveau d'alerte sommital et sauf décision expresse du Premier Ministre, le stade d'alerte passe automatiquement à l'échéance de 12 jours d'activation au niveau d'alerte inférieur, c'est-à-dire le niveau intermédiaire de « vigilance renforcée. »

L'identité visuelle des stades d'alerte a également été modernisée.



La posture été-automne 2026

Pendant la période « été-automne 2026 », le plan VIGIPIRATE est placé au stade intermédiaire **«vigilance renforcée»**.

Dans le cadre de l'application de ce nouveau plan, il est attendu de votre part que vous assuriez, chacun dans vos domaines de compétences respectifs, la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection, en mettant l'accent sur :

1/ La lutte contre la menace de drones

Depuis peu, une recrudescence de survols de drone en Europe et sur le territoire national est observée. L'utilisation de ces engins facilement disponibles et au pilotage accessible à tous permettent de perpétrer des actes de malveillance, voir des actes à caractère terroriste. Les responsables des grands rassemblements tiendront compte de cette menace en menant une analyse de risques avec l'appui des référents sûreté locaux de la police ou de la gendarmerie nationales. Les moyens de lutte anti-drones disponibles seront systématiquement déployés lors de grands rassemblements autorisés par la préfecture.

2/ La sécurité des sites touristiques et des zones d'affluence

La période estivale présente un niveau de sensibilité en raison de l'intensification des flux touristiques, de la multiplication des festivals, concerts et autres spectacles en plein air. La capacité à faire face à une attaque terroriste dans les lieux de rassemblement de personnes demeure une priorité essentielle.

En ce sens, le renforcement des échanges d'informations entre les organisateurs et les services de l'État reste capital. Aussi, préalablement à l'organisation de tout événement susceptible d'engendrer des concentrations de personnes, les organisateurs doivent impérativement prendre contact avec les forces de sécurité intérieure territorialement compétentes et, lorsque la sensibilité de l'événement et / ou la jauge du public attendu le justifie, avec mes services :

- Pour les communes de l'arrondissement d'Avignon : pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr ;

- Pour les communes de l'arrondissement de Carpentras : sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr ;
- Pour les communes de l'arrondissement d'Apt : sp-apt@vaucluse.gouv.fr.

Les responsables de site sont invités à adapter les mesures de sûreté qui leur incombent en fonction des vulnérabilités des lieux, de la fréquentation, des amplitudes horaires (jour/nuit) et du contexte local évalué avec les services de l'État. Les personnels de l'équipe d'organisation seront sensibilisés aux bons comportements à adopter en cas de situation suspecte, de menace terroriste, de confinement ou d'évacuation selon les situations. Ils pourront s'appuyer sur le guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique, en consultant le site du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>, ainsi que le guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics, accessible via le lien <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>.

Les organisateurs d'événements sur la voie publique s'attacheront à prendre en compte le risque d'attaque par véhicules béliers en mettant en œuvre les dispositifs adaptés afin de s'en prémunir. Ces derniers sont invités à consulter la fiche de recommandations à l'adresse suivante : <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Publications/fiche-se-proteger-contre-les-attaques-au-vehicule-belier.pdf>. Ils veilleront également à solliciter l'avis des référents-sûreté des forces de sécurité (police ou gendarmerie).

Enfin, vous participerez à la nécessaire sensibilisation du public en veillant à ce que le **nouveau logogramme «VIGILANCE RENFORCÉE»** annexé au présent courrier, et téléchargeable à l'adresse :

<https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Vigipirate/LogosVIGIPIRATE202026.pdf>, ainsi que les consignes Vigipirate, s'y rapportant soient correctement affichés. Un ensemble de fiches de recommandations et de bonnes pratiques à l'attention du grand public est également téléchargeables à l'adresse

<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-fiches-de-recommandations-et-de-bonnes-pratiques>, et <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/le-plan-vigipirate-faire-face-ensemble>.

Plusieurs modules de formation sont également accessibles sur le site <https://vigipirate.gouv.fr/>, en cliquant sur l'onglet « accéder au MOOC ».

3/ La sécurité des bâtiments publics et institutionnels :

Dans la perspective de la rentrée politique de septembre 2026, la sécurité des bâtiments publics et institutionnels demeure une priorité essentielle.

Les plans de protection et les procédures internes d'évacuation ou de confinement doivent être tenus à jour et portés à la connaissance de l'ensemble des personnels et particulièrement des nouveaux arrivants. Les annuaires de crise et les procédures d'alerte afférentes seront également actualisés.

Je vous remercie pour votre mobilisation ainsi que celles de vos équipes dans l'application de ces consignes essentielles de sécurité. Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse électronique pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr.

Pour le préfet,
le sous-préfet chargé de mission,
secrétaire général adjoint



Vincent LELIONNAIS

Destinataires :

Mme la secrétaire générale, sous-préfète de l'arrondissement d'Avignon

M. le sous-préfet d'Apt

M. le sous-préfet de Carpentras

M. le directeur interdépartemental de la police nationale de Vaucluse

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de Vaucluse

M. le colonel, directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse

M. le général, commandant la délégation militaire départementale

M. le directeur départemental des finances publiques

Mme la directrice de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine

M. le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de santé

M. le directeur départemental des territoires

M. le directeur départemental de la protection des populations

M. le chef de l'unité Vaucluse-Arles de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

Mme la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

M. le directeur de la direction des services départementaux de l'éducation nationale

M. le directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

M. le président de l'université d'Avignon

Mesdames et Messieurs les maires du département

Mesdames et Messieurs les présidents des EPCI de Vaucluse

Monsieur le président de l'association des maires de Vaucluse

Madame la présidente du conseil départemental

MM les représentants des cultes

MM les représentants des chambres consulaires

MM les gestionnaires des transports

M. le président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

M. le président du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air

Mmes et MM les directeurs des centres commerciaux

Mmes et MM les exploitants d'établissements recevant du public